

# Siméo

## Bulletin de garantie

### Garantie contractuelle 2 ans

Cet appareil est garanti contre tout vice de fabrication, ainsi que pour son bon fonctionnement pendant la durée indiquée depuis la date de son achat. La garantie n'est valable que si l'appareil a fait l'objet d'un usage normal dans des conditions d'emploi conformes aux instructions de la notice jointe à l'appareil. Cette garantie ne joue pas dans les cas de bris par chute. **Toute intervention ne pourra se faire que sur présentation de ce bulletin revêtu du cachet du vendeur, et exclusivement par un de nos Centres Services Agréés** dont vous pouvez vous procurer les coordonnées en téléphonant au numéro ci-dessous. Le non-respect de ces règles entraînerait automatiquement la perte du bénéfice de la garantie.

Les dispositions du présent bon de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivant du Code Civil.

**Lieu de juridiction :** Colmar

Cachet du vendeur

Référence

**CV502**

Date de la vente

**ELECTROPEM** — Avenue du 8e régiment de Hussards 68 132 ALTKIRCH CEDEX  
Fax : 03 89 08 33 99 — Internet : [www.simeo.tm.fr](http://www.simeo.tm.fr) — Email : [info@simeo.tm.fr](mailto:info@simeo.tm.fr)

**► N°Cristal 09 69 32 03 28**

APPEL NON SURTAXE